

Pour préserver les élèves et les professionnel-le-s de l'école

Considérant, notamment :

- L'augmentation préoccupante du nombre d'élèves, y compris très jeunes, avec des comportements violents ou oppositionnels, qui ont des répercussions sur l'ensemble du climat scolaire ;
- La multiplication des témoignages de professionnel-le-s confronté-e-s à des violences physiques et verbales, qui mettent en danger leur équilibre personnel et la stabilité des équipes ;
- Le manque de moyens, de temps, de formation et de protocoles clairs pour répondre de manière cohérente et préventive à ces situations complexes ;
- L'obligation faite à l'école d'accueillir tous les élèves, sans que les conditions d'encadrement et de soutien soient adaptées à la réalité du terrain ;
- L'insuffisance de structures spécifiques permettant une prise en charge temporaire et respectueuse des élèves en grande vulnérabilité, lorsque le fonctionnement de la classe est gravement perturbé ;
- Le manque de places en institution, les délais d'attente prolongés, et les fortes disparités d'accès selon les régions ;
- La difficulté de coordination entre les différents partenaires du parcours scolaire de l'élève, et la faible circulation de l'information entre les intervenant-e-s ;
- L'absence d'une offre claire et structurée dédiée aux problématiques comportementales, dans une approche éducative, inclusive et non stigmatisante.

L'Assemblée des délégué-e-s de la SPV demande à la DGEO et à la DGEJ :

- De garantir un cadre d'enseignement sûr et respectueux pour tous, en protégeant la santé mentale et physique des élèves et des professionnel-le-s ;
- De développer sans délai l'offre de structures spécifiques et de solutions éducatives adaptées à ces situations, avec une répartition équitable sur le territoire ;
- De mettre en place un monitoring transparent et régulier du taux d'absentéisme des professionnel-le-s
- De mettre en place un monitoring transparent des actes de violence en milieu scolaire ;
- D'élaborer, dans le cadre du Concept 360°, un protocole clair et applicable pour l'accompagnement des élèves présentant des troubles du comportement, dès la rentrée d'août 2026 ;
- De renforcer les dispositifs de soutien à l'interne des écoles, en s'appuyant notamment sur les compétences des éducateurs-trices ;
- De promouvoir une réponse globale et coordonnée aux problématiques comportementales avec tous les partenaires du réseau.